



Breuillet

AM/032/2025

**DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHARLOTTE THOVERON,
DIRECTRICE DU SERVICE ENFANCE - JEUNESSE**

Le Maire de BREUILLET,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant M. le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité par arrêté à déléguer sa signature à certains fonctionnaires ;

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le volume des affaires traitées nécessite, dans un souci de bonne administration des affaires municipales, d'accorder une délégation de signature à des fonctionnaires d'autorité,

Considérant qu'il y a lieu d'annuler l'arrêté n° AM 027 2019.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **Madame Charlotte THOVERON**, Directrice du service Enfance-Jeunesse, dans le cadre de ses attributions, pour :

- Signature des engagements de dépenses des services y compris les bons de commande s'y rapportant dans la limite de 3 000 € HT,
- Signature de la certification des justificatifs des mandats de paiement,
- Signature des attestations de présence des enfants aux accueils de loisirs pour les familles (remboursement CE, employeurs...),
- Courriers administratifs en lien avec la facturation et les relations avec les usagers du service.

Article 2 :

La délégation qui est conférée à **Mme Charlotte THOVERON**, Responsable service Enfance-Jeunesse par l'article 1 peut être exercée en cas d'absence ou d'empêchement par **Mme Floriane TROTEL**, Coordinatrice service Scolaire pour le service Scolaire, **Mme Gaëlle MORILLON**, Coordinatrice Enfance pour le service Enfance et **M. Nicolas MALKA**, Coordinateur Jeunesse et Directeur de l'Oxy'jeunes pour le service Jeunesse et l'Oxy'jeunes.

Mis en ligne le 31/07/2025 à 10h13

REÇU EN PREFECTURE
le 29/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AI-091-219101052-20250505-AM0322025-A

Article 3 : Publication, notification, exécution

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au registre des arrêtés de la mairie,
- Affiché aux lieux accoutumés,
- Transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Palaiseau

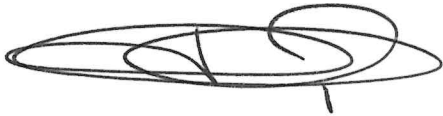
et dont ampliation sera :

- Notifiée à l'Agent,
- Adressée à Madame La Directrice Générale des Services,
- Adressée à Madame La Directrice Générale Adjointe,
- Adressée à **Mme Floriane TROTEL**, Coordinatrice service Scolaire pour le service Scolaire,
- Adressée à **Mme Gaëlle MORILLON**, Coordinatrice Enfance pour le service Enfance,
- Adressée à **M. Nicolas MALKA**, Coordinateur Jeunesse et Directeur de l'Oxy'jeunes pour le service Jeunesse et l'Oxy'jeunes,
- Madame la Trésorière Principale de Dourdan.

Notifié le *16 mai 2025*

Fait à Breuillet, le 5 mai 2025

Directrice service Enfance-Jeunesse



Charlotte THOVERON



Le Maire



Véronique MAYEUR